

# COMPTE-RENDU DE REUNION

## Etat des lieux et diagnostic - CLE

---

PROJET / N° PROJET

**SAGE de la Brèche**

MAITRE D'OUVRAGE

**Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche**

LIEU / DATE DE REUNION

**LAIGNEVILLE / 10 décembre 2018**

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR

**Compte-rendu n°5 / Solène Courilleau**

PRESENCES ET DIFFUSION

**Etaient présents :**

Nom Prénom	Structure
BALTZ Jean-Paul	SISER
DARSONVILLE Jean-Michel	ACSO – Entente Oise Aisne
DE BEULE Olivier	CCPP
DEGOUY Jean-Jacques	CA Beauvaisis – SEL
FERREIRA Olivier	SMBVB
DELION Dominique	CC Vallée Dorée – Rantigny
DUBOUIL Bernard	St Just en Chaussée
ROUX Gillian	CD 60
VASSEUR Lydie	Bulles
VICHARD Jean-Philippe	CC du Clermontois
BEUN Delphine	Bio en Hauts de France
DAS GRACAS Emmanuel	Conservatoire des espaces naturels de Picardie
BLONDEL Claude	Regroupement des organisations de sauvegarde de l'Oise
NIQUET Jean-Pierre	Fédération de pêche
NOUGER Sébastien	SUEZ Eau France
CUGNET Alain	Chambre d'Agriculture de l'Oise
ZAGHDOUDI Nelly	Chambre d'Agriculture de l'Oise
BARTHELEMY Loïc	DREAL
RIVOLIER Martine	DDT 60 – MISE
DEROZIER Eric	AFB
MAGOUTIER Mélissa	AESN
MENVIELLE Erwan	SMBVB
MARREC Jacques	SCE
COURILLEAU Solène	SCE

**Excusés :**

Nom Prénom	Structure
JOUIN Cécile	MISE
GUIBON Patrick	CC Oise Picarde
PELLERIN Jean-Claude	Fitz-James
Candice BARJAT	Fédération des chasseurs de l'Oise
Jean-Pierre LEFEBVRE	Association consommation, logement, cadre de vie

La présentation est réalisée par Jacques Marrec. Les questions et sujets ayant pu être abordés sont rapportés ci-dessous.

Il demandé quelques précisions au sujet de la réglementation de l'abattage de peupliers en zones humides sur de petites surfaces. Ce type d'opération exige une autorisation de défrichement auprès de la DDT. Le classement en espace boisé classé dans les PLU ne suffit pas à obliger à reboiser en cas de coupe. Le SAGE aura une portée juridique mais pas à ce sujet.

*Irrigation*

L'irrigation représente en moyenne 10% des prélèvements totaux. Les enjeux sont donc moindres que sur le SAGE Oise Aronde, concerné par une Zone de Répartition des Eaux et un Organisme Unique de Gestion Collective. Les données collectées par les services de l'Etat sont les volumes maximum autorisés et les volumes effectivement consommés.

*Changement Climatique*

Avec le changement climatique, sur le bassin Seine-Normandie, la pluviométrie sera diminuée de 12% ce qui impactera la recharge des nappes. Les événements pluvieux seront plus intenses ce qui accentuera les phénomènes de ruissellement et d'érosion. L'évapotranspiration augmentera de 23%, les besoins en eau des cultures seront accrus ce qui augmentera les prélèvements. Tous ces phénomènes seront synonymes de davantage de pressions sur la ressource.

*Gouvernance*

L'enjeu de la gouvernance en ce qui concerne la maîtrise des ruissellements et de l'érosion des sols (mission 4°), est à relativiser. Des collectivités, comme l'union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques dans l'Aisne, ayant la compétence GEMA ont pu entamer des études, par exemple sur la connaissance des axes de ruissellement avec la seule mission 1° et sans la 4°. En 2019, les élus du SMBVB discuteront afin de déterminer comment il serait possible de définir les problématiques sur la maîtrise des ruissellements avant de s'attacher à éclaircir la gouvernance à ce sujet.

*Tableau de synthèse des enjeux*

La liste des éléments ajoutés aux documents au fur et à mesure est à conserver et à compléter.

Dans le tableau de synthèse, l'enjeu « ruissellement érosion » est dissocié de ce qui concerne les inondations par débordement de la Brèche. Par ailleurs, l'enjeu ruissellement reste fort alors qu'il est demandé de fixer l'enjeu inondation à moyen.

Il est précisé qu'il n'y a pas de données existantes sur les micropolluants sur le Ru de la Garde et la Béronnelle où l'enjeu est certainement plus fort que sur la Brèche et l'Arré.

La spécificité de la gestion des eaux usées par temps de pluie est intégrée au tableau de synthèse.

*Prochaines commissions*

Il est demandé d'essayer de regrouper les commissions thématiques sur une journée. Après discussion, il est convenu que la première série de février ne peut être regroupée sur une journée, au vu du travail qui sera demandé. Pour la seconde série (avril), les dates restent pour le moment inchangées mais un point sera fait en février, afin d'évaluer l'opportunité de resserrer les commissions.

*Validation de l'état des lieux et du diagnostic*

La CLE valide à l'unanimité l'état des lieux et le diagnostic.